

Conseil Municipal des Enfants

2021/2022

NOUS, CONSEILLERS MUNICIPAUX ENFANTS



Livret d'information

Edito

Eveiller à la citoyenneté dès le plus jeune âge. Telle est la démarche de la Municipalité qui vient de créer son premier Conseil Municipal des Enfants.

Au travers de cette innovation favorisant l'initiative citoyenne, il s'agit de permettre à nos jeunes élus de s'impliquer concrètement dans la vie de notre commune, de leur donner la parole, les inviter à porter des projets et mener des actions qui contribueront à améliorer notre vivre ensemble.

La citoyenneté s'apprend, se construit et se vit chaque jour. Le CME représentera un véritable lieu d'apprentissage de l'engagement citoyen et permettra de faire résonner dans le cœur de nos enfants les valeurs fondamentales de notre République : Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité.

Pendant un an, votre enfant va vivre une formidable aventure collective. En siégeant dans cette assemblée citoyenne, il sera non seulement un acteur de la vie démocratique mais surtout le représentant de ses camarades qui l'ont élu.

Aussi, nous vous souhaitons à tous une belle campagne !

Pierre SOUJOL
Maire de Lunel

Sonia MOKADDEM
Déléguée enfance &
jeunesse

Carine EL AZZOUZI
Déléguée au CME

Le CME c'est quoi ?



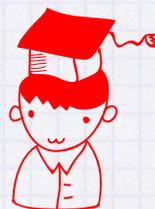
Le Conseil Municipal des Enfants (CME) est un projet éducatif citoyen en lien avec le programme d'éducation civique de l'Education Nationale. C'est un dispositif de participation à la vie locale qui permet aux enfants de CM1 et de CM2 d'appréhender les droits et devoirs de citoyen, mais également de faire vivre les valeurs de la République.

L'objectif éducatif du CME pour les enfants est double :

- Permettre un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge, qui passe notamment par la découverte des processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers, etc.).
- Favoriser la gestion de projets par les enfants eux-mêmes, accompagnés par l'ensemble de la communauté éducative.

Dans son fonctionnement, le CME se veut ludique et convivial pour les jeunes élus, tout en y associant leurs parents et les référents (enseignants et/ou animateurs).

Les missions du conseiller municipal enfant



A l'image d'un Conseil Municipal d'adultes, les jeunes élus doivent réfléchir, discuter, décider puis mener à bien des actions dans l'intérêt de toute la population, devenant ainsi des acteurs de la vie de la cité.

Le conseiller municipal enfant, doit collecter les idées et les souhaits de ses camarades, assister aux réunions régulières (commissions, séances plénières, manifestations publiques), construire des projets en tenant compte de tous les aspects financiers, méthodologiques...

Comment cela se passe ?



Le Conseil Municipal des Enfants sera composé de 16 jeunes conseillers municipaux maximum (8 filles et 8 garçons), soit 2 conseillers municipaux par école.

Une campagne électorale sera menée dans les établissements et les élections auront lieu pendant le temps scolaire. Sont électeurs, les enfants des classes de CM1 et de CM2 scolarisés dans les écoles de la ville et des cartes d'électeurs leur seront remises. Les candidats seront élus au scrutin majoritaire à un tour. Les résultats seront affichés devant l'école et à la Mairie afin que tous puissent en prendre connaissance.

La durée du mandat est fixée à une année scolaire.

Tu souhaites être conseiller, que dois-tu faire ?



Pour être candidat, il faut :

- ➡ Etre scolarisé en CM1 ou en CM2 dans les écoles de la ville
- ➡ Avoir remis ta **candidature signée** ainsi que **l'autorisation parentale** à ton enseignant
- ➡ Créer ton **affiche de campagne électorale** au format A4 qui va t'aider à convaincre tes camarades de voter pour toi. Celle-ci doit contenir : ta photo, ton nom et prénom, ton âge et un petit texte qui explique à tes camarades tes motivations et sur quelles actions ou quels projets tu souhaites réfléchir.

Fiche de candidature à remettre à ton enseignant



Nom Prénom
Date de naissance / / Fille Garçon
Adresse
Code postal Ville
École Classe
Nom de l'enseignant(e).....

Je soussigné(e).....
déclare me présenter aux élections du Conseil Municipal des Enfants (CME)
pour 2021-2022 et je m'engage à participer aux différents temps de ce CME.

Représentants légaux

Représentant légal 1 :

NOM Prénom
Adresse
Code postal Ville
Numéro de téléphone
Courriel@.....

Représentant légal 2 :

NOM Prénom
Adresse
Code postal Ville
Numéro de téléphone
Courriel@.....

Fait à

Le

Signatures des parents

Signature du (de la) candidat(e)



Autorisation parentale à remettre à ton enseignant



Je soussigné(e)

Représentant légal de l'enfant

Déclare autoriser mon enfant à déposer sa candidature et faire campagne au Conseil Municipal des Enfants (CME) de Lunel pour le mandat 2021-2022, par conséquent je prends acte des obligations ci-dessous :

S'il est élu(e) :

- J'autorise mon enfant à participer aux Conseils Municipaux, ainsi qu'aux Réunions de travail, en mairie.
- J'autorise mon enfant à participer à toutes les actions et projets liés au CME.
- J'autorise mon enfant à être véhiculé par les moyens de transport de la ville, ou les transports en commun pour tout déplacement dans le cadre du CME.
- J'autorise mon enfant à être photographié et filmé, seul ou en groupe, dans le cadre du CME et que son image soit diffusée dans diverses publications (presse, plaquettes, site internet de la ville...).
- J'accepte de recevoir par SMS et/ou par courriel les différentes informations relatives au CME (réunions, informations, rendez-vous).
- J'autorise les responsables du CME à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé et de sécurité de mon enfant.

Signature

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées dans un fichier papier ou numérique par la commune de Lunel, responsable de traitement pour l'inscription des candidatures du Conseil Municipal Enfants. Conformément aux articles 15,16,17 et 21 du RGPD, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Il vous suffit de formuler votre demande à l'adresse suivante : dpo@ville-lunel.fr ou par téléphone au 04 67 87 83 25. Consultez le site <https://www.cnil.fr> pour plus d'informations sur vos droits. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Liberté » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation au CNIL.



Les dates à retenir



Du 27 septembre au 15 octobre	Je remplis et fais signer mon dossier de candidature et m'inscris comme candidat
Du 8 novembre au 19 novembre	Je présente mes actions ou mes projets et je dépose mon affiche de campagne
Jeudi 25 novembre 2021 de 9h30 à 11h30	Elections dans les écoles
Jeudi 25 novembre 2021 à 14h	Dépouillement et affichage des résultats
Mercredi 1^{er} décembre 2021 à 17h30	Séance d'installation du CME avec Mr le Maire et les élus à la mairie
Mercredi 8 décembre 2021 de 9h30 à 11h30	Visite de la mairie avec un petit-déjeuner offert par la Municipalité ainsi qu'une formation sur la laïcité.
Mercredi 5 janvier 2022 de 10h à 11h30	1 ^{ère} réunion de travail Projet
Mercredi 19 janvier 2022 de 9h30 à 17h	Visite des instances de Montpellier avec repas et transport offert par la Municipalité
Mercredi 2 février de 10h à 11h30	2 ^{ème} réunion de travail Projet
Mercredi 9 mars à 17h30	Conseil Municipal des Enfants
Mercredi 16 mars de 10h à 11h30	3 ^{ème} réunion de travail Projet
Mercredi 6 avril de 10h à 11h30	4 ^{ème} réunion de travail Projet
Mercredi 11 mai 10h à 11h30	5 ^{ème} réunion de travail Projet
Mercredi 1^{er} juin de 10h à 11h30	6 ^{ème} réunion de travail Projet
Samedi 18 juin	Cérémonie officielle dans le parc
Mercredi 22 juin de 9h30 à 11h30	Conseil Municipal des Enfants
Mercredi 22 juin de 11h30 à 16h	Journée de fin de mandat

Conseil Municipal des Enfants

2021/2022

J'aime ma ville,
je m'engage
dès le plus jeune âge !



+ d'infos Service Jeunesse & Vie Associative
☎ 04 67 87 84 12 - www.lunel.com
cme@ville-lunel.fr